

COMPTES ANNUELS DE LA SECTION GENERALE AU 31/12/2015

examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 16/03/2016

4

Bilan

5

Hors-bilan

6

Compte de résultat

7

Notes annexes aux états financiers

SOMMAIRE

DETAILLE

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

Bilan Section générale.....	4
Hors-bilan Section générale	5
Résultat Section générale.....	6

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS..... 7

1. Environnement économique, évènements marquants de la période et postérieurs à la clôture	7
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation	11
3. Notes relatives au bilan	20
3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit.....	20
3.2 - Opérations avec la clientèle	21
3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille	22
3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille.....	22
3.3.2 - Éléments complémentaires	23
3.4 - Participations	24
3.4.1 - Principales participations.....	24
3.4.2 - Mouvements	24
3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles	25
3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers	25
3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit.....	26
3.8 - Opérations avec la clientèle	26
3.9 - Dettes représentées par un titre.....	27
3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers	27
3.11 - Provisions	28
3.12 - Variation des capitaux propres.....	29
3.13 - Risques de crédit.....	30
3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit	30
3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle	30
3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés).....	31
3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir	31
3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation	32
4. Notes relatives au hors-bilan	33
4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises	33

4.2 - Instruments financiers à terme	34
4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme	34
4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle	35
4.2.3 - Ventilation par devise	36
4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux.....	36
4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés.....	36
5. Notes relatives au résultat	37
5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires.....	37
5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	37
5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe.....	38
5.4 - Autres intérêts et assimilés	38
5.5 - Revenus des titres à revenu variable	39
5.6 - Produits et charges de commissions.....	39
5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	39
5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	40
5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets.....	40
5.10 - Produits et charges générales d'exploitation.....	41
5.10.1 - Produits et charges générales d'exploitation.....	41
5.10.2 - Effectifs rémunérés	41
5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	42
5.12 - Coût du risque	42
5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	42
5.14 - Charge d'impôt	43
5.15 - Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	43
6. Notes spécifiques	44
6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir	44
6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur.....	45

Bilan Section générale

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		36 952	39 041
Caisse, banques centrales		33	15
Effets publics et valeurs assimilées	3.3	26 309	24 203
Créances sur les établissements de crédit	3.1	10 610	14 823
Opérations avec la clientèle	3.2	8 289	11 156
Comptes ordinaires débiteurs		422	715
Autres concours à la clientèle à terme		7 867	10 441
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	3.3	52 153	42 385
Obligations et autres titres à revenu fixe		39 028	29 546
Actions et autres titres à revenu variable		13 125	12 839
Participations	3.4	21 438	21 337
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.5	3 488	3 391
Comptes de régularisation et actifs divers	3.6	11 012	11 831
Total Actif		133 332	129 141
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	3.7	4 795	5 576
Dettes envers les établissements de crédit à vue		3 463	4 221
Dettes envers les établissements de crédit à terme		1 332	1 355
Opérations avec la clientèle	3.8	55 130	47 730
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		47 047	40 318
Autres dettes envers la clientèle		8 083	7 412
Dettes représentées par un titre	3.9	40 101	42 233
Comptes de régularisation et passifs divers	3.10	12 050	12 897
Provisions	3.11	503	456
Dépôts de garantie		1	1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	3.12	556	556
Capitaux propres - hors FRBG	3.12	20 196	19 692
Réserves et autres		19 056	18 457
Résultat de l'exercice		1 140	1 235
Total Passif		133 332	129 141

Hors-bilan Section générale

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	11 708	10 143
En faveur d'établissements de crédit (1)	7 159	5 446
En faveur de la clientèle	4 492	4 693
Engagements de financement douteux	57	4
Engagements de garantie	5 306	5 602
D'ordre d'établissements de crédit (2)	3 455	3 736
D'ordre de la clientèle	1 851	1 866
Engagements douteux		
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de financement	22 906	16 311
Reçus d'établissements de crédit	22 906	16 311
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	11 867	12 962
Reçus d'établissements de crédit (1)(2)	9 433	10 425
Reçus de la clientèle	1 614	2 048
Reçus de l'État et assimilés	820	489
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	1 068	942
Titres à livrer	9	84
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	20 616	15 048
Autres engagements reçus	50	90

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises sont décrits dans la note 4.1. Les instruments financiers à terme sont décrits dans la note 4.2.

(1) Dont au 31 décembre 2015, un engagement de financement en faveur de la SFIL pour 3 010 M€ (2 955 M€ au 31 décembre 2014) et un engagement de garantie reçu de la SFIL pour 5 511 M€ (6 212 M€ au 31 décembre 2014);

(2) Dont au 31 décembre 2015, un engagement de garantie donné à Natixis pour 3 308 M€ (3 602 M€ au 31 décembre 2014) et un engagement de contre garantie reçu de la BPCE pour 3 308 M€ (3 602 M€ au 31 décembre 2014).

Résultat Section générale

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts et produits assimilés		1 858	1 875
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	181	139
Opérations avec la clientèle	5.2	166	182
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	1 021	1 161
Autres intérêts et produits assimilés	5.4	490	393
Intérêts et charges assimilées		-1 166	-1 107
Opérations de trésorerie et interbancaires	5.1	-4	-27
Opérations avec la clientèle	5.2	-378	-372
Obligations et autres titres à revenu fixe	5.3	-500	-419
Autres intérêts et charges assimilées	5.4	-284	-289
Revenus des titres à revenu variable	5.5	1 300	1 437
Commissions (produits)	5.6	16	22
Commissions (charges)	5.6	-32	-29
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.7	29	19
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.8	157	312
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	5.9	-78	-116
Produit net bancaire		2 084	2 413
Charges générales d'exploitation	5.10	-415	-465
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	5.11	-107	-100
Résultat brut d'exploitation		1 562	1 848
Coût du risque	5.12	-2	13
Résultat d'exploitation		1 560	1 861
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.13	-66	-108
Résultat courant avant impôt		1 494	1 753
Charge d'impôt	5.14	-354	-435
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées	5.15		-83
Résultat net		1 140	1 235

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Environnement économique, évènements marquants de la période et postérieurs à la clôture

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE 2015

I - Baisse des prix des matières premières et affaiblissement des perspectives de croissance mondiale

En 2015, le contexte économique mondial est resté fragilisé par le ralentissement des économies émergentes. Si en Chine, les statistiques récentes ne montrent pas de détérioration et semblent éloigner les craintes d'un atterrissage brutal, la dynamique conjoncturelle reste faible. La nouvelle chute des prix de l'énergie met davantage de pression sur les économies exportatrices nettes.

Dans les pays développés, la croissance résiste à cet environnement mondial moins allant : la baisse de la demande émanant de certains émergents est plus que compensée par la diminution de la facture pétrolière qui soutient la consommation.

En France, le PIB s'est inscrit en progression de +1,3% sur 2015 en glissement annuel (+1,1% en moyenne par rapport à 2014). Les 3 moteurs de la croissance sont :

- La consommation qui progresse de +0,8% sur un an,
- Les exportations, en hausse de +3,8% sur un an, qui retrouvent leur meilleure dynamique depuis 2010 (effet de la dépréciation de l'euro et de la reprise chez les partenaires commerciaux),
- L'investissement productif qui confirme, de trimestre en trimestre, son retournement positif (+3,7% sur un an) même si la dynamique reste faible. La reprise est due à trois chocs positifs : dépréciation de l'euro, baisse du prix du pétrole et détente des taux d'intérêt.

L'inflation européenne, après un point bas en janvier à -0,6%, s'est quelque peu redressée au cours de l'année 2015, pour aboutir à une moyenne proche de 0 en 2015. Pour contrer le risque déflationniste, la BCE a assoupli significativement sa politique monétaire avec une nouvelle baisse de taux directeur (taux de dépôt) et la mise en place d'un vaste programme d'achats d'actifs depuis le printemps, qui devrait courir au moins jusqu'en mars 2017, pour un montant total minimum de 1 500 milliards d'euros.

II - Des marchés de taux soutenus par les injections de liquidité de la BCE

L'année 2015 aura été marquée par 3 phases différentes sur les marchés financiers européens.

1. La première configuration a été caractérisée par une progression sensible et généralisée de tous les prix des actifs sous l'impact de l'annonce, fin janvier, du programme d'achat d'actifs obligataires de la BCE. Les injections de liquidités ont soutenu le prix de tous les actifs. En avril, le taux OAT 10 ans refluit à 0,33% (-49 points de base).
2. Ensuite, le marché a connu une période de stress. Tout d'abord, au printemps, la hausse subite des taux d'intérêt sans risque, la crainte d'un « Grexit » et les questionnements sur la

valorisation des marchés risqués ont engendré une hausse de la perception du risque et une baisse du prix des actifs. À peine le risque d'un « Grexit » écarté, l'été s'est caractérisé par un retour de la volatilité dû à la crise des pays émergents avec un épïcêtre situé en Chine. Au total, lors de cette phase qui court de fin avril à fin septembre, le taux OAT 10 ans s'est tendu jusqu'à 1,40% début juin, avant de refluer vers 1% du fait de la réduction des perspectives d'inflation liée à la rechute du prix du pétrole (de 65 à 48 dollars au 3^{ème} trimestre).

3. Enfin, le dernier trimestre s'est caractérisé par une phase sans tendance, hésitant entre les 2 configurations précédentes.

Tout d'abord, en octobre, s'est déroulé un épisode proche de la phase 1 avec une hausse généralisée du prix des actifs grâce à deux facteurs :

- Les investisseurs, qui intégraient en septembre, dans le prix des actifs, un scénario de crise financière et économique plutôt que le scénario central, ont abandonné leurs positions ultra-défensives.
- Les statistiques chinoises n'ont pas montré d'affaïssement supplémentaire, la dépréciation limitée du yuan a apaisé les craintes d'une « guerre des changes » agressive et, bien que le prix des matières premières ait poursuivi sa correction, la situation financière des émergents a cessé de se détériorer (retour des capitaux, stabilisation des devises).

Ensuite, les investisseurs européens ont été rassurés par l'annonce d'un nouvel assouplissement monétaire de la BCE, ce qui a permis au taux OAT 10 ans de refluer à 0,75% fin novembre.

Au total, en 2015, le taux OAT 10 ans s'est tendu de 16 points de base, pour terminer à 0,99%. L'année 2015 aura été marquée, du fait du *Quantitative Easing* de la BCE, par des taux monétaires qui finissent en territoire négatif (-0,13% pour le taux 3 mois) et des taux obligataires, sur la courbe française, négatifs jusqu'à la maturité 4 ans. L'euro, du fait de la divergence des orientations monétaires de part et d'autre de l'Atlantique, s'est déprécié de 1,21 à 1,09 dollar en 2015.

Sur le marché du crédit (obligataire non souverain), les primes de risque se sont élargies, surtout durant la seconde moitié de l'année, avec le retour de l'aversion pour le risque. Au total sur 2015, les *spreads investment grade* ont augmenté d'environ 25 points de base, tandis que les *spreads high yield* ont augmenté d'environ 70 points de base en zone euro.

III - Des marchés actions haussiers en Europe

Les marchés actions européens ont traversé en 2015 les mêmes phases que les marchés de taux, avec une phase haussière en début d'année, suivie d'une période de stress à l'été 2015, engendrée par les inquiétudes sur la Chine et les matières premières, avant de se stabiliser à l'automne. Au total, en 2015, le CAC 40 a progressé de 8,5%.

Les actions continuent de bénéficier de :

- Un environnement européen porteur (croissance sans inflation avec un partage de la valeur ajoutée jusqu'alors toujours favorable aux profits),
- Un taux de dividende attrayant (3,5% pour les actions européennes) par rapport au niveau des taux d'intérêt. Le mois de décembre, de nouveau chahuté, a cependant montré que la liquidité des banques centrales ne constitue plus, à elle seule, un facteur de soutien du cours des actions.

EVENEMENTS MARQUANTS DE LA PERIODE

IV - La Société de financement local

Le 23 janvier 2013, le contrat finalisant la création de la Société de financement local (SFIL) a été signé par le ministre de l'Économie et des Finances, La Banque Postale, Dexia et la Caisse des Dépôts.

Détenue à 75% par l'État, 20% par la Caisse des Dépôts et 5% par La Banque Postale, la Société de financement local permet de refinancer, via la Caisse française de financement local, les prêts à moyen et long terme que La Banque Postale propose aux collectivités locales.

La création de cet établissement a constitué une étape majeure dans la réponse pérenne que l'État entend apporter aux difficultés structurelles de financement rencontrées par le secteur public local depuis le retrait de Dexia.

Au 31 décembre 2015, la Caisse des Dépôts a prêté à la SFIL 1 250 millions d'euros à court terme et 6 866 millions d'euros à long terme. En contrepartie, la Caisse des Dépôts a reçu un engagement de garantie pour 5 511 millions d'euros.

Par ailleurs, un engagement de financement de 3 010 millions d'euros est comptabilisé dans les livres de la Caisse des Dépôts.

V - Holdco SIIC

La prise en compte de l'ANR au 31 décembre 2015 a amené la Caisse des Dépôts à compléter la dépréciation sur le titre Holdco SIIC de 41 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, le coût d'acquisition des titres d'une valeur brute de 2 586 millions d'euros est déprécié à hauteur de 258 millions d'euros.

VI - PIA

L'année 2014 a été l'année du démarrage du Programme Investissements d'Avenir phase 2 (PIA 2), voté en loi de finances 2014, pour une enveloppe de 12 milliards d'euros.

Le groupe Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de 3,7 milliards d'euros sur cette nouvelle enveloppe, dont l'essentiel sera consacré aux investissements vers les entreprises et la mise sur le marché des innovations. La transition écologique et énergétique, l'une des priorités du plan stratégique du Groupe, est aussi au cœur des priorités d'investissements de cette nouvelle enveloppe : plus de la moitié des investissements seront soumis à des critères d'éco-conditionnalité appliqués aux projets.

Au 31 décembre 2015, la Caisse des dépôts est mobilisée sur quatre nouvelles conventions pour un montant de 623 millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

VII - Projet de fusion par absorption de Holdco SIIC par Icade

Le 21 décembre 2015, la Caisse des Dépôts et Groupama ont indiqué envisager une simplification de la structure de détention de leur participation dans ICADE, qui prendrait la forme d'une fusion-absorption de Holdco SIIC par ICADE. Holdco SIIC détient environ 52 % du capital d'ICADE et est elle-même détenue par la Caisse des Dépôts à 75 % et Groupama à 25 %.

Holdco SIIC ne détenant aucun autre actif immobilisé que les titres ICADE, il est envisagé que la fusion soit réalisée sur la base d'une parité d'échange établie par transparence, sans impact sur le pourcentage de détention des autres actionnaires d'ICADE.

À l'issue de la fusion la Caisse des Dépôts détiendrait 39 % du capital d'ICADE dont elle serait le premier actionnaire et Groupama détiendrait 13 % du capital d'ICADE.

La fusion serait accompagnée de la signature d'un nouveau pacte d'actionnaires entre la Caisse des Dépôts et Groupama, exclusivement consacré à la gouvernance d'ICADE et constitutif d'une action de concert.

La fusion sera soumise à l'approbation des actionnaires d'ICADE réunis en assemblée générale sous réserve que les conditions suspensives suivantes soient remplies :

- autorisation de la sortie du secteur public d'ICADE (sur avis conforme de la commission des participations et des transferts (CPT)) ;
- décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) confirmant qu'il n'y a pas lieu au dépôt d'une offre publique de retrait sur les titres ICADE à raison de la fusion (sur le fondement de l'article 236-6 du règlement général de l'AMF) ;
- confirmation par le Direction de la Législation Fiscale concernant l'éligibilité de la fusion au régime de faveur de l'article 210-A du Code général des impôts ;
- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de Holdco SIIC.

Cette opération n'aura pas d'incidence significative sur les capitaux propres d'ICADE et les comptes de la Section générale.

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. Ces principes sont énoncés dans le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, sous réserve des adaptations prévues par le règlement ANC n°2014-07 relatif aux comptes des ent reprises du secteur bancaire et son annexe.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre I - titre 1 - chapitre 2 relatif au modèle des états de synthèse).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus sont identiques à ceux utilisés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2014.

I - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

II - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 1 relatif à la comptabilisation des commissions reçues et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours et titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

2.1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat *pro rata temporis*.

- Les commissions perçues et les coûts de transaction supportés à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition des crédits sont étalés de manière actuarielle, sauf s'il est démontré que ces éléments ne sont pas significatifs.
- Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de 3 mois (plus de 6 mois en matière immobilière, plus de 9 mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.
- De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.
- Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.
- Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

➤ Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

➤ Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

➤ Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

➤ Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2.2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice *prorata temporis*. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

III - Titres et opérations sur titres

3.1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement n°2014-07 (livre II - titre 3 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres).

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

➤ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

➤ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation. Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

- actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;
- bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

➤ **Titres d'investissement**

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations.

Néanmoins, les dispositions comptables du règlement n°2014-07 (livre II - titre 2 relatif au traitement comptable du risque de crédit) s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement.

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

➤ **Titres de l'activité de portefeuille (TAP)**

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice.

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition.

Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

➤ **Titres de participation**

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

3.2 - Opérations sur titres

➤ **OAT indexées sur l'inflation**

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

➤ **Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)**

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée *pro rata temporis* en résultat.

IV - Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement n°2014-07 (livre II - titre 5 relatif aux instruments financiers à terme).

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

4.1 - Contrats d'échange de taux et de devises

➤ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments financiers à terme affectés, dès l'origine, à la couverture d'un élément ou d'un ensemble homogène d'éléments identifiés sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts.

Les résultats sur instruments financiers affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés *pro rata temporis*.

➤ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêté des comptes, à leur valeur de marché.

- Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

4.2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

➤ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

➤ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.
- Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité et par dérogation à la réglementation française, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

4.3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

➤ **Opérations relevant de la logique de couverture**

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé *pro rata temporis*. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

➤ **Gestion de portefeuille de transaction**

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4.4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

V - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 3 relatif à l'évaluation des actifs non financiers à la date d'entrée dans le patrimoine), les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général (livre I - titre II - chapitre I - section 4 relatif à l'évaluation des actifs non financiers postérieurement à leur date d'entrée), la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini:

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
 - couverture/façade : 30 ans ;
 - agencements : 10 ans ;
 - installations générales et techniques : 20 ans ;
 - gros entretien : 15 ans.
- La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.
- Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans ou sur 7 ans s'agissant des projets informatiques stratégiques.

- À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

VI - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

VII - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

7.1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

7.2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat *pro rata temporis*.

VIII - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

IX - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

9.1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

9.2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent notamment aux indemnités de départ à la retraite et aux différents dispositifs de l'accord-cadre 2015-2017.

9.3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

9.4 - Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

X - Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
 - des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
 - des avantages à long terme : médailles du travail, comptes épargne temps ;
 - des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.
- Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans la cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.
- Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, notamment issus de l'Accord-Cadre 2015-2017, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.
- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
 - Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2010-1330 du 09 novembre 2010 portant réforme des retraites, ainsi que de l'article 88-I de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012 qui accélère le calendrier du relèvement de l'âge d'ouverture des droits à pension et de l'âge d'obtention de la retraite à taux plein.

- Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

La Caisse des Dépôts applique la recommandation de l'ANC n°2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires depuis le 1er janvier 2013. En application de cette recommandation, la Caisse des Dépôts a choisi de retenir les dispositions de la norme IAS 19 telle qu'adoptée par l'Union européenne

dans le cadre de son règlement n°475/2012, à l'exception des paragraphes traitant de l'information en annexe et de certaines adaptations énumérées dans la recommandation, principalement l'interdiction de comptabiliser les écarts actuariels en capitaux propres.

En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et en totalité au compte de résultat.

La Caisse des Dépôts a également choisi de comptabiliser immédiatement et intégralement en résultat les écarts actuariels.

- Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail et aux comptes épargne temps sont calculés selon la même méthode actuarielle que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

XI - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

XII - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2015 s'établissent :

- à 38 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux de droit commun ;
- à 21,66 %, contribution sociale incluse pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans ;
- à 17,10 % contribution sociale incluse pour les opérations relevant du taux réduit long terme (cessions de parts de FCPR fiscaux détenues depuis plus de 5 ans, provisions sur parts de FCPR fiscaux ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux) ;
- à 4,56 % pour les opérations (cessions et provisions) afférentes aux titres de participation au sens comptable et au sens fiscal (titres détenus à plus de 5 %) détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées qui relèvent du régime de droit commun (38 %).

XIII - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, sont convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

XIV - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du

compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritères tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tels que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- l'appréciation du risque de contrepartie sur les portefeuilles de taux ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

3. Notes relatives au bilan

3.1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires débiteurs	1 926	2 037
Comptes courants du fonds d'épargne	1	4
Intérêts courus		
Créances sur les établissements de crédit à vue	1 927	2 041
Crédits de trésorerie	1 253	4 096
Capital et assimilé (1)	1 251	4 091
Créances douteuses	17	16
Dépréciations	-16	-16
Intérêts courus	1	5
Titres reçus en pension livrée		110
Capital et assimilé		110
Intérêts courus		
Crédits divers	7 430	8 576
Capital et assimilé (2)	7 417	8 557
Intérêts courus	13	19
Créances sur les établissements de crédit à terme	8 683	12 782
Créances sur les établissements de crédit	10 610	14 823

(1) Dont 1 250 M€ de financement court terme en faveur de la SFIL (1 210 M€ au 31 décembre 2014);

(2) Dont 6 866 M€ de financement long terme en faveur de la SFIL (8 335 M€ au 31 décembre 2014).

3.2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires clientèle	422	715
Créances douteuses	3	3
Dépréciations	-3	-3
Intérêts courus	0	
Comptes ordinaires débiteurs à vue	422	715
Crédits de trésorerie et créances commerciales	5 431	7 365
Capital et assimilé (1)	5 365	7 264
Créances douteuses	200	198
Dépréciations	-197	-195
Intérêts courus	63	98
Crédits à l'équipement	898	429
Capital et assimilé	873	426
Créances douteuses	3	3
Dépréciations	-1	-1
Intérêts courus	23	1
Crédits au logement	414	492
Capital et assimilé	414	491
Créances douteuses	2	2
Dépréciations	-2	-1
Intérêts courus	0	
Crédits divers	1 124	2 155
Capital et assimilé	1 007	2 033
Créances douteuses	197	178
Dépréciations	-82	-80
Intérêts courus	2	24
Autres concours à la clientèle à terme	7 867	10 441
Opérations avec la clientèle	8 289	11 156

(1) Dont 4 000 M€ en faveur de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale au 31 décembre 2015 (6 000 M€ au 31 décembre 2014).

3.3 - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille

3.3.1 - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2015					31/12/2014				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 174	5 192	18 943		26 309	2 168	3 215	18 820		24 203
Effets publics et valeurs assimilées		5 192	18 943		24 135		3 215	18 820		22 035
Titres prêtés										
Titres empruntés	2 174				2 174	2 168				2 168
Obligations et autres titres à revenu fixe		35 661	3 367		39 028		25 942	3 604		29 546
Obligations		1 403	335		1 738		1 598	353		1 951
Autres titres à revenu fixe		34 258	3 032		37 290		24 344	3 251		27 595
Titres prêtés										
Actions et autres titres à revenu variable		2 982		10 143	13 125		2 875		9 964	12 839
Actions		1 533		8 823	10 356		1 486		8 642	10 128
OPCVM		562		1 182	1 744		616		1 168	1 784
Autres titres à revenu variable		887		138	1 025		773		154	927
Titres prêtés										
Total par type de portefeuille	2 174	43 835	22 310	10 143	78 462	2 168	32 032	22 424	9 964	66 588

3.3.2 - Éléments complémentaires

(en millions d'euros)	31/12/2015					31/12/2014				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	2 174	5 192	18 943		26 309	2 168	3 215	18 820		24 203
Valeur brute	2 174	5 085	16 662		23 921	2 168	3 106	16 811		22 085
Primes/Décotes		88	1 983		2 071		75	1 707		1 782
Créances rattachées		37	298		335		34	302		336
Dépréciations		-18			-18					
Valeur de marché	2 174	5 253	21 544		28 971	2 168	3 290	21 855		27 313
Obligations et autres titres à revenu fixe		35 661	3 367		39 028		25 942	3 604		29 546
Valeur brute		35 456	3 292		38 748		25 717	3 525		29 242
Primes/Décotes		94	34		128		49	34		83
Créances rattachées		130	41		171		177	45		222
Dépréciations		-19			-19		-1			-1
Valeur de marché		36 031	3 800		39 831		26 437	4 136		30 573
Actions et autres titres à revenu variable		2 982		10 143	13 125		2 875		9 964	12 839
Valeur brute		3 264		11 345	14 609		3 062		11 288	14 350
Créances rattachées		2		27	29		2		14	16
Dépréciations		-284		-1 229	-1 513		-189		-1 338	-1 527
Valeur de marché		4 539		15 480	20 019		4 160		13 990	18 150
Total par type de portefeuille	2 174	43 835	22 310	10 143	78 462	2 168	32 032	22 424	9 964	66 588

3.4 - Participations

3.4.1 - Principales participations

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014
	% de détention	Valeur brute	Provisions pour dépréciation	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Liste des principaux titres de participation					
BPI GROUPE-BPIFRANCE	50,0	10 491		10 491	10 491
HOLDCO SIIC	75,1	2 586	-258	2 328	2 369
CNP ASSURANCES (*)	40,9	1 863		1 863	1 863
LA POSTE	26,3	1 654		1 654	1 646
SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE	100,0	975		975	975
TRANSDEV GROUP	50,0	971	-543	428	374
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	793		793	793
CDC INTERNATIONAL CAPITAL	99,9	315	-16	299	309
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	33,2	235		235	235
COMPAGNIE DES ALPES (*)	39,6	183		183	183
EGIS	74,9	119		119	119
INFRAMED INFRASTRUCTURE	39,0	109		109	88
Sous-total des principales participations		20 294	-817	19 477	19 445
Autres titres de participation, avances et créances		2 526	-565	1 961	1 892
Total des participations, avances et créances		22 820	-1 382	21 438	21 337

(*) Participations cotées.

3.4.2 - Mouvements

(en millions d'euros)	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements (1)	31/12/2015
Titres de participation	20 752	88	-21	-31	20 788
Valeur brute	22 042	198	-99	-112	22 029
Participations et autres titres détenus à long terme	1 332	189	-34	4	1 491
Parts dans les entreprises liées	20 710	9	-65	-116	20 538
Provisions pour dépréciations	-1 290	-110	78	81	-1 241
Participations et autres titres détenus à long terme	-287	-45	11		-321
Parts dans les entreprises liées (2)	-1 003	-65	67	81	-920
Avances et créances rattachées	585	106	-41		650
Valeur brute	677	163	-48		792
Participations et autres titres détenus à long terme	537	150	-39		648
Parts dans les entreprises liées	140	13	-9		144
Provisions pour dépréciations	-92	-57	7		-142
Participations et autres titres détenus à long terme	-76	-53	7		-122
Parts dans les entreprises liées	-16	-4			-20
Participations	21 337	194	-62	-31	21 438

(1) Les autres mouvements concernent les transmissions universelles de patrimoine de CDC Climat, CDC Numérique et de CDC 10.

(2) Dont une dotation aux provisions sur Holdco SIIC pour 41 M€ (50 M€ au 31 décembre 2014).

3.5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2014	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation	473	-12			461
Immobilisations corporelles d'exploitation - montant brut	809	9	-1		817
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation	-336	-21	1		-356
Immobilisations corporelles de placement	2 649	355	-249		2 755
Immobilisations en cours - montant brut	4	8		-8	4
Dépréciations des immobilisations en cours					
Terrains et immeubles - montant brut	337			8	345
Amortissements et dépréciations des terrains et immeubles	-185	-8			-193
Forêts et réserves foncières - montant brut	25				25
Amortissements et dépréciations des forêts et réserves foncières					
Sociétés propriétaires d'immeubles de placement - montant brut	2 726	396	-281		2 841
Dépréciations des sociétés propriétaires d'immeubles de placement	-258	-41	32		-267
Immobilisations incorporelles	269	2		1	272
Concessions, licences, brevets - montant brut	386		-19	102	469
Amortissements et dépréciations des concessions, licences, brevets	-231	-86	19		-298
Autres immobilisations incorporelles - montant brut	114	88		-101	101
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 391	345	-249	1	3 488

3.6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Charges à répartir sur plusieurs exercices	154	306
Charges constatées d'avance	31	42
Produits à recevoir	140	69
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	1 342	1 472
Autres comptes de régularisation (1)	7 102	7 083
Comptes de régularisation	8 769	8 972
Débiteurs divers	2 198	2 815
- bonifications à recevoir		
- autres débiteurs divers	2 198	2 815
Créances douteuses sur opérations diverses	8	5
Stocks et assimilés (Forêts)	44	44
Dépréciations des actifs divers	-7	-5
Actifs divers	2 243	2 859
Comptes de régularisation et actifs divers	11 012	11 831

(1) Dont au 31 décembre 2015, une créance sur l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 542 M€ (5 905 M€ au 31 décembre 2014) (cf. note 6.1).

3.7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires créditeurs	179	124
Comptes courants du fonds d'épargne	3 284	4 097
Intérêts courus		
Dettes envers les établissements de crédit à vue	3 463	4 221
Titres donnés en pension livrée	1 332	1 355
Intérêts courus		
Dettes envers les établissements de crédit à terme	1 332	1 355
Dettes envers les établissements de crédit	4 795	5 576

3.8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Comptes ordinaires créditeurs (1)	46 928	40 238
Intérêts courus	119	80
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	47 047	40 318
Emprunts à la clientèle financière		20
Consignations	6 116	5 799
Comptes créditeurs à terme	1 334	998
Autres sommes dues à la clientèle	30	13
Intérêts courus	603	582
Autres dettes envers la clientèle	8 083	7 412
Opérations avec la clientèle	55 130	47 730

(1) Le solde des comptes ordinaires créditeurs de 46 928 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 27 309 M€ (23 460 M€ au 31 décembre 2014), des mandataires et administrateurs judiciaires pour 6 338 M€ (5 967 M€ au 31 décembre 2014), du FRR pour 3 402 M€ (1 338 M€ au 31 décembre 2014), de Bpifrance Participations pour 1 403 M€ (1 121 M€ au 31 décembre 2014), de l'Acoss pour 1 162 M€ (1 748 M€ au 31 décembre 2014), des autres professions juridiques pour 951 M€ (843 M€ au 31 décembre 2014) et des huissiers pour 446 M€ (435 M€ au 31 décembre 2014).

3.9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Euro commercial papers	19 748	23 657
Certificats de dépôts	1 582	1 646
Émissions à court terme	21 330	25 303
Euro medium term notes	17 896	16 059
Bons à moyen terme négociables	585	621
Émissions à moyen et long terme	18 481	16 680
Dettes rattachées	290	250
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	40 101	42 233
Dettes représentées par un titre	40 101	42 233

3.10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Produits constatés d'avance	206	200
Charges à payer	53	53
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	170	221
Autres comptes de régularisation (1)	7 138	7 864
Comptes de régularisation	7 567	8 338
Dettes de titres	2 174	2 168
Versements restant à effectuer sur titres	1 772	1 818
- sur titres de participation (2)	1 550	1 595
- sur TAP	222	223
Intérêts courus		
Autres créditeurs divers	537	573
Créditeurs divers	4 483	4 559
Comptes de régularisation et passifs divers	12 050	12 897

(1) Dont dettes vis-à-vis de l'État au titre du Programme d'Investissement d'Avenir pour 5 542 M€ (5 905 M€ au 31 décembre 2014) (cf. note 6.1);

(2) Dont 1 150 M€ de capital non libéré sur Bpifrance (1 150 M€ de versement restant à effectuer au 31 décembre 2014) et 150 M€ de capital non libéré sur CDC International Capital (225 M€ de versement restant à effectuer au 31 décembre 2014).

3.11 - Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2014	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2015
Provisions pour engagements sociaux	240	44	-17	-3		264
- retraites	105	18	-9	-2		112
- médailles du travail	29	2	-2			29
- autres	106	24	-6	-1		123
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	3					3
- engagement par signature	2					2
- prêts						
- autres	1					1
Provisions pour impôts (1)	154	6				160
Provisions sur instruments de marché	7	6	-2			11
Autres provisions pour risques et charges	51	23	-2	-8		64
- sur prêts bonifiés (2)	27		-2	-2		23
- autres	24	23		-6		41
Provisions	456	79	-21	-11		503

(1) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition;

(2) Correspond aux provisions sur les bonifications de prêts du fonds d'épargne,

3.12 - Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Capitaux propres au 31 décembre 2013	Affectation du résultat 2013	Versement au titre du résultat 2013	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2014	Capitaux propres au 31 décembre 2014	Affectation du résultat 2014	Versement au titre du résultat 2014	Autres variations	Résultat au 31 décembre 2015	Capitaux propres au 31 décembre 2015
Réserve générale	19 178					19 178					19 178
Ecart de réévaluation	34					34					34
Provisions réglementées et subventions d'investissement											
Report à nouveau	-900	554	-415	6		-755	1 235	-637	1		-156
Résultat de l'exercice	554	-554			1 235	1 235	-1 235			1 140	1 140
Capitaux propres - hors FRBG	18 866		-415	6	1 235	19 692		-637	1	1 140	20 196
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	473			83		556					556
Capitaux propres (y compris FRBG)	19 339		-415	89	1 235	20 248		-637	1	1 140	20 752

3.13 - Risques de crédit

3.13.1 - Ventilation des créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2015						31/12/2014
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	10 610			16	-16	10 610	14 823
Europe							
Autres							
Total	10 610			16	-16	10 610	14 823
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	3 192			2	-2	3 192	6 278
De 3 mois à 1 an	2 364			4	-4	2 364	1 384
De 1 an à 5 ans	2 060			4	-4	2 060	4 095
Supérieure à 5 ans	2 994			6	-6	2 994	3 066
Total	10 610			16	-16	10 610	14 823

3.13.2 - Ventilation des opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2015						31/12/2014
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique							
France	8 146		20	367	-267	8 266	11 130
Europe				18	-18		1
Autres	23					23	25
Total	8 169		20	385	-285	8 289	11 156
Répartition par durée résiduelle							
Inférieure à 3 mois	5 259		15	240	-180	5 334	7 292
De 3 mois à 1 an	404		1	20	-15	410	468
De 1 an à 5 ans	764		1	38	-27	776	1 327
Supérieure à 5 ans	1 742		3	87	-63	1 769	2 069
Total	8 169		20	385	-285	8 289	11 156
Répartition par secteur							
HLM	14					14	16
Etats et assimilés							
EPIC - SEM	580			3	-2	581	733
Collectivités locales	45			1		46	48
Sociétés commerciales	1 575		5	38	-39	1 579	1 942
Administrations privées	41		2	132	-34	141	249
Administrations publiques	4 451					4 451	6 487
Clients particuliers	1 182		12	17	-20	1 191	1 396
Professions juridiques	217		1		-1	217	248
Sociétés financières							3
Autres	64			194	-189	69	34
Total	8 169		20	385	-285	8 289	11 156

3.13.3 - Ventilation des titres à revenu fixe (hors titres empruntés)

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
Répartition par zone géographique						
France	40 289			-6	40 283	30 977
Europe	18 380			-9	18 371	17 947
Autres	4 531			-22	4 509	2 657
Total	63 200			-37	63 163	51 581
Répartition par durée résiduelle						
Inférieure à 3 mois	10 042			-1	10 041	4 827
De 3 mois à 1 an	23 278			-2	23 276	18 909
De 1 an à 5 ans	10 067			-7	10 060	8 698
Supérieure à 5 ans	19 813			-27	19 786	19 147
Total	63 200			-37	63 163	51 581
Répartition par notation synthétique ⁽¹⁾						
AAA	3 680				3 680	5 325
AA	25 790			-2	25 788	19 667
A	28 622			-8	28 614	22 797
BBB	4 013			-12	4 001	3 008
BB	276			-15	261	108
B	64				64	
CCC						
Non renseigné	755				755	676
Total	63 200			-37	63 163	51 581

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et Fitch.

3.13.4 - Ventilation par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31/12/2015				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Actif					
Créances sur les établissements de crédit	3 192	2 364	2 060	2 994	10 610
Opérations avec la clientèle	5 334	410	776	1 769	8 289
Titres à revenu fixe (hors titres empruntés)	10 041	23 276	10 060	19 786	63 163
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	3 463	336	996	0	4 795
Opérations avec la clientèle	48 610	987	163	5 370	55 130
Dettes représentées par un titre	19 254	4 255	11 199	5 393	40 101

3.14 - Bilan ventilé par devise - Valeurs nettes après dépréciation

	EUR	USD	GBP	Autres	Total
(en millions d'euros)					
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	33 010	1 066		2 876	36 952
Caisse, banques centrales	33				33
Effets publics et valeurs assimilées	23 205	422		2 682	26 309
Créances sur les établissements de crédit	9 772	644		194	10 610
Opérations avec la clientèle	8 272	2		15	8 289
Comptes ordinaires débiteurs	406			16	422
Autres concours à la clientèle à terme	7 866	2		-1	7 867
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	47 917	1 359	976	1 901	52 153
Obligations et autres titres à revenu fixe	37 908	367	108	645	39 028
Actions et autres titres à revenu variable	10 009	992	868	1 256	13 125
Participations	21 430			8	21 438
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 488				3 488
Comptes de régularisation et actifs divers	10 974	26	4	8	11 012
Total Actif	125 091	2 453	980	4 808	133 332
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	4 683		35	77	4 795
Dettes envers les établissements de crédit à vue	3 351		35	77	3 463
Dettes envers les établissements de crédit à terme	1 332				1 332
Opérations avec la clientèle	53 165	1 562	47	356	55 130
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	45 092	1 562	47	346	47 047
Autres dettes envers la clientèle	8 073			10	8 083
Dettes représentées par un titre	7 986	27 382	1 924	2 809	40 101
Comptes de régularisation et passifs divers	12 037	21	16	-24	12 050
Provisions	503	1		-1	503
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	556				556
Capitaux propres - hors FRBG	20 195			1	20 196
Réserves et autres	19 055			1	19 056
Résultat de l'exercice	1 140				1 140
Total Passif	99 126	28 966	2 022	3 218	133 332

4. Notes relatives au hors-bilan

4.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change comptant et à terme et de prêts/Emprunts de devises

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	3	83
Devises achetées non encore reçues	97	10
Euros vendus non encore livrés	97	11
Devises vendues non encore livrées	3	83
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
<i>Euros à recevoir</i>	5 749	2 811
<i>Devises à livrer</i>	5 888	2 870
Devises à recevoir contre euros à livrer		
<i>Devises à recevoir</i>	30 411	29 091
<i>Euros à livrer</i>	31 730	30 471
Report/Déport non couru		
À recevoir	69	47
À payer	5	1

4.2 - Instruments financiers à terme

4.2.1 - Engagements hors-bilan relatifs aux instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt						
Opérations fermes								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	20 585	20 585	25 084	25 084	10 975	10 975	22 238	22 238
Instruments de taux d'intérêt	20 585	20 585	25 084	25 084	10 975	10 975	22 238	22 238
<i>Valeur de marché</i>	7	7	2 029	2 194	10	12	2 057	2 303
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés								
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change								
Marchés de gré à gré	270							
Instruments de taux d'intérêt								
Instruments de cours de change								
Instruments autres que de taux et de change	270							

4.2.2 - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/2015					31/12/2014				
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	20 679	11 074	9 099	4 817	45 669	14 209	5 676	8 907	4 421	33 213
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	20 679	11 074	9 099	4 817	45 669	14 209	5 676	8 907	4 421	33 213
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change	270				270					
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										

4.2.3 - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31/12/2015					31/12/2014				
	EUR	USD	GBP	Autres	Total	EUR	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt	44 048		681	940	45 669	32 114		321	778	33 213
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt	44 048		681	940	45 669	32 114		321	778	33 213
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Engagements donnés sur instruments autres que de taux et de change										
Engagements reçus sur instruments autres que de taux et de change										
Opérations conditionnelles										
Engagements donnés sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements reçus sur instruments de taux d'intérêt										
Engagements donnés sur instruments cours de change										
Engagements reçus sur instruments de cours de change										
Achat/Emp Op condi Autres instruments	270				270					
Vente/Pret Op condi Autres instruments										

4.2.4 - Ventilation par zone géographique des swaps de taux

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
France	8 719	13 608
Europe	36 874	19 605
Autres	76	
Total	45 669	33 213

4.3 - Risques de crédit - Ventilation par zone géographique des engagements donnés

(en millions d'euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	France	Europe	Autres	Toutes zones	France	Europe	Autres	Toutes zones
Engagements donnés sains	34 102	3 467	3	37 572	27 853	2 934	2	30 789
Engagements donnés douteux	58			58	4			4
Total des engagements donnés	34 160	3 467	3	37 630	27 857	2 934	2	30 793

5. Notes relatives au résultat

5.1 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur banques centrales		1
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1	3
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		
Produits sur report/Déport	122	38
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	53	91
Autres intérêts et produits assimilés	5	6
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	181	139
Intérêts sur banques centrales		
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-1	-4
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	2	-4
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension		-8
Charges sur report/Déport	-3	-9
Autres intérêts et charges assimilées	-2	-2
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	-4	-27

5.2 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	7	9
Intérêts sur crédits à la clientèle et valeurs reçues en pension	130	158
Autres intérêts et produits assimilés	10	11
Produit sur report/Déport	19	4
Dotations/Reprises aux provisions pour intérêts douteux		
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	166	182
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	-312	-309
Intérêts sur consignations	-55	-47
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	-9	-15
Autres intérêts et charges assimilées	-2	-1
Autres charges sur engagements		
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-378	-372

5.3 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Effets publics	47	45
Obligations	42	44
Autres titres à revenu fixe	230	325
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	319	414
Effets publics	581	614
Obligations	14	16
Autres titres à revenu fixe	107	117
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	702	747
Intérêts et produits assimilés sur obligations et titres à revenu fixe	1 021	1 161
Euro commercial papers	-85	-63
Certificats de dépôts	-5	-4
Bons à moyen terme négociables	-19	-11
Euro medium term notes	-391	-341
Intérêts et charges assimilées sur obligations et titres à revenu fixe	-500	-419

5.4 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Micro-couverture	490	392
Swaps de taux	258	216
Swaps financiers	123	94
Swaps complexes	109	82
Sur titres		1
Autres intérêts et produits assimilés	490	393
Micro-couverture	-284	-289
Swaps de taux	-238	-246
Swaps financiers	-32	-34
Swaps complexes	-14	-9
Sur titres		0
Autres intérêts et charges assimilées	-284	-289

5.5 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Actions	58	58
OPCVM	16	12
Autres titres à revenu variable	15	12
Revenus des titres de placement	89	82
Actions	403	517
OPCVM	33	3
Autres titres à revenu variable	5	4
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	441	524
Revenus des titres de participation	770	831
Revenus des titres à revenu variable	1 300	1 437

5.6 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit				
Opérations avec la clientèle	4		5	
Opérations sur titres		-12		-8
Prestations de services et divers	12	-20	17	-21
Prestations sur instruments financiers à terme				
Commissions	16	-32	22	-29
Total net	-16		-7	

5.7 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Résultats sur opérations sur titres de transaction		1
Résultats sur opérations de change	29	19
Résultats sur opérations sur instruments financiers		-1
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	19

5.8 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Résultat de cession des titres de placement	3	63
- effets publics et valeurs assimilées	4	24
- autres titres à revenu fixe		2
- actions	-28	20
- OPCVM et autres titres à revenu variable	27	17
Autres produits et charges sur titres de placement	-1	-2
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de placement	-133	-7
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	-131	54
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	171	133
- obligations convertibles	9	
- actions	106	111
- OPCVM et autres titres à revenu variable	56	22
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	-1	-2
Dotations/Reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	118	127
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	288	258
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	157	312

5.9 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations de placement		-1	22	-2
Dotations/Reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	33	-50	27	-66
Revenus et charges sur immeubles de placement	183	-31	173	-30
Produits et charges sur immobilisations de placement	216	-82	222	-98
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	8		2	0
Rémunérations versées aux préposés		-70	0	-70
Autres produits et charges divers d'exploitation	25	-175	46	-218
Autres produits et charges d'exploitation	33	-245	48	-288
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	249	-327	270	-386
Total net		-78		-116

5.10 - Produits et charges générales d'exploitation

5.10.1 - Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Salaires et traitements	-362	-356
Autres charges sociales	-202	-199
Intéressement	-24	-25
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-57	-57
Dotations/Reprises aux provisions	-22	-78
Frais de personnel	-667	-715
Impôts et taxes	-15	-15
Loyers, charges locatives	-8	-11
Primes d'assurances	-1	-1
Etudes et recherches	-155	-148
Services extérieurs - divers	-63	-57
Autres charges	-21	-21
Autres frais administratifs	-263	-253
Refacturation	508	502
Refacturation	508	502
Autres produits et charges générales d'exploitation	7	1
Autres produits et charges générales d'exploitation	7	1
Charges générales d'exploitation	-415	-465

5.10.2 - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31/12/2015	31/12/2014
Effectif moyen cadres Droit public	968	895
Effectif moyen cadres Droit privé	1 930	1 891
Effectif moyen cadres Statutaires des mines	35	37
Effectif moyen: cadres	2 933	2 823
Effectif moyen non cadres Droit public	2 910	2 972
Effectif moyen non cadres Droit privé	281	287
Effectif moyen non cadres Statutaires des mines	111	131
Effectif moyen: non cadres	3 302	3 390
Total effectif moyen	6 235	6 213
Effectif de clôture cadres Droit public	1 010	937
Effectif de clôture cadres Droit privé	1 973	1 891
Effectif de clôture cadres Statutaires des mines	35	35
Effectif de clôture: cadres	3 018	2 863
Effectif de clôture non cadres Droit public	2 872	2 939
Effectif de clôture non cadres Droit privé	287	287
Effectif de clôture non cadres Statutaires des mines	105	123
Effectif de clôture: non cadres	3 264	3 349
Total effectif de clôture	6 282	6 212

5.11 - Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dotations nettes sur immobilisations incorporelles	-86	-78
Concessions et logiciels	-86	-78
Dotations nettes sur immobilisations corporelles	-21	-22
Immeubles et agencements	-19	-20
Mobiliers, matériels et outillages	-2	-2
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	-107	-100
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-107	-100

5.12 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dépréciation des créances	-4	-1
Risques de contrepartie		-1
Risques sur engagements de signature		
Dotations pour dépréciations et provisions	-4	-2
Dépréciation des créances	3	10
Risques de contrepartie		8
Risques sur engagements de signature		
Autres risques		
Reprises de dépréciations et provisions	3	18
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	-1	-3
Pertes et récupérations	-1	-3
Coût du risque	-2	13

5.13 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Gains/Pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Gains/Pertes sur avances et cessions de participations et autres titres détenus à long terme	15	-15
Dotations/Reprises des dépréciations des avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme (1)	-81	-93
Gains ou pertes sur avances, titres de participation et autres titres détenus à long terme	-66	-108
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-66	-108

(1) Dont une dotation aux provisions sur Holdco SIIC pour 41 M€ (50 M€ au 31 décembre 2014).

5.14 - Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	-348	-477
Dotations/Reprises nettes aux provisions pour impôts	-6	42
Charge d'impôt	-354	-435

5.15 - Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées

(en millions d'euros)	31/12/2015	31/12/2014
Dotations nettes au FRBG		-83
Dotations nettes aux provisions réglementées		
Dotations nettes aux FRBG et provisions réglementées		-83

6. Notes spécifiques

6.1 - Programme d'Investissement d'Avenir

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

L'enveloppe a été successivement réduite de 498 millions d'euros en 2012, de 75 millions d'euros en 2013, de 850 millions d'euros en 2014 puis de 251 millions d'euros en 2015.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), huit nouvelles actions ont été lancées au second semestre 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, la Caisse des Dépôts est mobilisée sur quatre nouvelles conventions pour un montant de 623 millions d'euros.

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'État au titre de l'emprunt national	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
France Brevets	50	50	50	50
Développement technologie	694	594	694	594
Économie sociale et solidaire	82	88	82	88
Formation en alternance - Hébergement	159	174	159	174
Formation en alternance - Appareil de modernisation	159	191	159	191
Fonds national d'amorçage	446	503	446	503
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	33	33	33	33
Fonds Écotechnologies	143	150	143	150
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	323	262	323	262
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	976	1 721	976	1 721
Fonds pour la société numérique -Services	533	592	533	592
Ville de demain	575	611	575	611
Nano 2017	176	274	176	274
Fonds national d'innovation - Culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat	19	20	19	20
Projets territoriaux intégrés pour la transition énergétique	40	75	40	75
Fonds souverain de la propriété intellectuelle	100	100	100	100
Transition numérique de l'État et modernisation de l'action publique	74	126	74	126
French Tech Accélération	200	200	200	200
French Tech Attractivité	11	15	11	15
Partenariat pour la Formation professionnelle et l'emploi	126	126	126	126
fonds Accélération Biotech Santé	340		340	
Fonds de fonds de retournement	75		75	
Innovation numérique pour l'excellence éducative	168		168	
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	40		40	
Comptes de régularisation	5 542	5 905	5 542	5 905

6.2 - Détail des effets publics et valeurs assimilées par pays émetteur

(en millions d'euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Total de l'exposition	24 152	-18	24 134	22 035
Afrique du Sud	86	-3	83	45
Allemagne	1 026		1 026	2 107
Autriche	579		579	610
Belgique	137		137	141
Brésil	155	-15	140	182
Bulgarie	75		75	
Chili	134		134	93
Croatie	31		31	
Espagne	921		921	1 040
Finlande	217		217	217
France	16 590		16 590	15 235
Grèce				
Irlande	561		561	561
Israël	32		32	83
Italie	118		118	119
Japon	2 682		2 682	912
Mexique	146		146	141
Pays-Bas	109		109	114
Pologne	193		193	185
Qatar	87		87	93
Roumanie	125		125	
République de Corée (Corée du Sud)	89		89	101
République tchèque	5		5	5
Venezuela	54		54	51

Caisse des dépôts et consignations

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels de la Section Générale**

Exercice clos le 31 décembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels de la Section Générale**

Exercice clos le 31 décembre 2015

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

56, rue de Lille
75007 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur Général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Evaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans une activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués par la Section Générale à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritères (paragraphe III de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation », notes 3.3, 3.4, 5.8 et 5.13 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe X de la note « 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation » et dans la note 3.11 de l'annexe, la Section Générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

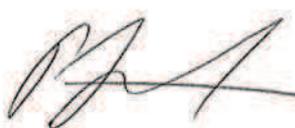
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 5 avril 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Patrice Morot



Cyrille Dietz



Charles de Boisriou



Gilles Rainaut